



SÉMINAIRE DROITS SOCIAUX, INTÉGRATION ET INCLUSION DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL – 20 JUIN 2017

REF : 21-03-17-SE

Rapport

Le séminaire « Droits sociaux, intégration et inclusion dans le marché du travail », co-organisé par le CET Europe le CEC et le CEPESS, avec le soutien financier de l'Union européenne et de l'EZA, s'est tenu le 20 juin 2017 au Comité Economique et Social Européen (CESE).

Les participants ont été accueilli par un **mot de bienvenue** de Monsieur **Pavel TRANTINA**, Président de la Section pour l'emploi, affaires sociales et citoyenneté du CESE, et de Madame **Sigrid SCHRAML**, Secrétaire générale EZA. Ces derniers ont souligné l'importance de construire une Union Européenne plus proche des besoins des citoyens via le renforcement de la dimension sociale de l'UE et de la cohérence sociale au sein de l'UE.

M. TRANTINA a rappelé les étapes du processus de création du « Socle européen des droits sociaux » et le statut de cette initiative aujourd'hui. Il a relevé une nouvelle méthode de travail de la Commission européenne, caractérisée par une connexion accrue avec la société civile, et épinglé les points clés de l'avis du CESE quant au socle européen de droits sociaux, notamment des droits applicables à tous les Etats membres, la priorité à donner à l'avenir du travail dans les débats, l'importance du dialogue social ou la demande d'un pacte d'investissement social. **Mme SCHRAML** a resitué les compétences limitées de l'UE dans le domaine social. Le champ social doit être renforcé, au niveau européen mais aussi des Etats membres, où la société civile a également un rôle à jouer.

Les travaux du séminaire ont été introduits par Madame **Andrée DEBRULLE**, Vice-présidente du CEC. Mme DEBRULLE a mentionné l'espoir suscité par Monsieur Juncker qui, dans son discours de 2015, a plaidé pour un marché du travail plus équitable et fait renaître l'opportunité de reparler d'une Europe sociale. Les résultats de la consultation publique lancée par la Commission européenne ont été résumés. La priorité doit être donnée à l'augmentation du taux de participation à l'emploi, en particulier des jeunes, la mise en place d'un outil de lutte contre la pauvreté, le renforcement du lien entre éducation et entreprise, la formation continue et des mesures contraignantes pour améliorer la situation des personnes les moins qualifiées dans un monde du travail qui tend à renforcer les plus forts. Il est nécessaire d'activer pleinement les acquis sociaux : une série d'outils existent déjà et doivent être appliqués et rendus plus effectifs (TUE, TFUE, Charte des droits fondamentaux de l'UE, Charte sociale européenne, recommandations de l'OIT...).

Madame **Maria João RODRIGUES**, Vice-Présidente et secrétaire parlementaire du groupe S&D et membre du comité de l'emploi et des affaires sociales, a été représentée par Madame **Ines DELGADO ALVES**, Policy Officer. Mme DELGADO ALVES a évoqué l'importance du socle européen des droits sociaux et de sa mise en œuvre qui doit être soutenue par des moyens juridiques et de gouvernance. Le socle comprend des principes qui font partie de l'acquis social et qui s'en trouvent dès lors renforcés. Le contexte d'émergence du socle est connu : crise sociale en Europe, absence de propositions en matière sociale depuis 2008, révolution numérique et apparition de nouvelles formes de travail... Le rapport du Parlement européen sur le socle a été largement approuvé. Toutefois, la Commission européenne s'est montrée moins ambitieuse que le Parlement, qui envisageait une directive cadre. L'idée d'un benchmarking pour tous les emplois n'a pas non plus été reprise.

Quant à l'introduction d'un salaire minimum, il doit être évalué si elle répondrait aux besoins. Par ailleurs, il est nécessaire de disposer de moyens financiers, les Fonds existants n'étant pas suffisants.

Le séminaire s'est poursuivi avec l'intervention de Monsieur **François VANDAMME**, Membre du Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe. Le Comité, composé de 15 membres indépendants, supervise le respect des engagements pris en vertu de la Charte sociale européenne par les Etats parties. M. VANDAMME a exposé les conclusions 2016 du Comité sur les droits sociaux liés à l'emploi à l'appui de la Charte sociale européenne révisée, et leur relation avec le socle européen des droits sociaux. Il s'est concentré sur la perspective des jeunes et de l'emploi, en développant les thèmes suivants :

- Le droit au travail : les Etats ont la responsabilité de mener une politique d'emploi dynamique et doivent notamment élaborer des stratégies adéquates pour pouvoir bénéficier de la garantie jeunesse du Fonds social européen ; les partenaires sociaux ont un rôle important à jouer, notamment dans la discussion autour du premier emploi des jeunes ;
- Le travail librement entrepris : lutter contre le travail forcé, la traite des êtres humains et les discriminations dans l'accès à l'emploi, y compris dans la fonction publique, et contrôler le travail domestique ;
- Le droit à l'orientation professionnelle : vérifier qu'il y ait un système performant dans chaque Etat ;
- L'apprentissage : la Belgique est sous-performante à ce niveau, contrairement à l'Allemagne. L'apprentissage est un élément de protection des droit des jeunes travailleurs. En matière de rémunération, la barre doit être placée assez haut par rapport au travailleurs 'ordinaires' pour prévenir les abus d'une main d'œuvre à bas prix. La Belgique doit revoir son approche de filières protégées, qui n'est plus d'actualité.

Le socle de droits sociaux a un caractère dynamique, il se nourrit par exemple de la jurisprudence de l'OIT, et la Charte sociale européenne y contribuera également.

Les initiatives de l'OIT concernant un socle de la protection sociale et la déclaration sur la justice sociale ont été ensuite exposées par Madame **Maria Héléna ANDRE**, Directrice ACTRAV. Mme ANDRE a plaidé pour une convergence économique et sociale vers le haut et pour la fin de l'austérité. Elle a salué le fait que la Commission a mis les droits sociaux sur la table et a pris un risque à cet égard. Elle estime qu'il n'y a pas eu d'avancées dans l'implémentation des objectifs stratégiques de la déclaration sur la justice sociale.

Le séminaire a permis de confronter les points de vue des partenaires sociaux européens sur l'avenir des droits sociaux en Europe. Il a réuni Madame **Esther LYNCH**, Secrétaire confédérale au CES, Madame **Rebekah SMITH**, Conseillère Senior en pensions, protection sociale et inclusion sociale auprès de Business Europe, Monsieur **Oliver ROETHIG**, Secrétaire régional chez UNI Europa et Monsieur **Leonardo EBNER**, CCRE Policy Officer Emploi & Service Public. Le débat était modéré par Monsieur **David DION**, Chef de l'Unité Dialogue social, DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion de la Commission européenne. Le public a pu poser des questions, dont les réponses ont été intégrées au présent compte-rendu.

Mme **LYNCH** a relevé que la protection des droits sociaux doit être renforcée pour l'ensemble des travailleurs, quand le socle semble particulièrement viser les indépendants. Il n'est pas clair à ce stade si le socle est un diamant brut à polir ou générateur de faux espoirs. Il est pourtant crucial aujourd'hui de renforcer les droits sociaux dans un contexte de remise en question des droits à la retraite, au chômage, aux indemnités de maladie.

Mme **SMITH** a marqué une préférence pour le retravail des textes existants consacrant des droits sociaux plutôt que pour une législation supplémentaire. Comment la Commission compte-t-elle obtenir des résultats avec des droits et principes non directement applicables ? Les employeurs souhaitent participer à l'initiative du socle mais ne sont pas convaincus qu'il soit le bon moyen pour atteindre le but recherché. Le socle va au-delà des droits sociaux. Mme SMITH a souligné qu'il importe d'encourager les entreprises à créer de l'emploi et à moderniser le marché du travail.

M. **ROETHIG** a estimé qu'en vue d'un socle social « tripe A », l'UE sociale doit être remise à niveau car elle ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui. Au-delà des discours, il faut passer à du concret avec un programme d'action. Il a identifié des failles importantes dans le tissu social européen, avec des travailleurs et des pays mis

en concurrence les uns avec les autres. Il a aussi souligné que le socle ne parle pas de la négociation collective sectorielle alors qu'elle constitue la méthode à privilégier pour mettre fin aux inégalités.

M. **EBNER** s'est dit favorable au socle et a épinglé les catégories de personnes prioritaires selon le CCRE, qui sont aussi les plus exposées : les jeunes citoyens, les travailleurs âgés, les femmes. A cet égard, le socle européen de droits sociaux devrait aussi cibler les femmes. Le socle constitue une nouveauté en matière sociale, toutefois son impact juridique est encore incertain.

Les représentants des partenaires sociaux européens se sont exprimés ensuite sur le dialogue social européen.

M. **ROETHIG** a rappelé que la négociation collective en Europe est en recul. L'UE doit la promouvoir. Les Fonds sociaux européens pourraient permettre le développement de compétences par les partenaires sociaux. Le dialogue social au niveau sectoriel est essentiel.

Pour M. **EBNER**, le socle est un cadre et chaque Etat membre doit adapter les mesures concrètes par rapport à sa réalité. Il s'est référé au principe de subsidiarité.

Mme **SMITH** était d'avis qu'il revient aux Etats membres de fournir un cadre qui mène au dialogue social. Par ailleurs, la fixation d'un salaire minimum au niveau européen est contraire au fait que dans beaucoup de pays, cette matière revient aux partenaires sociaux. Le niveau de concertation sociale à privilégier (sectoriel/entreprise) est une décision à prendre par les Etats membres.

Mme **LYNCH** a souligné l'importance pour l'UE d'agir au niveau salarial. Les appels d'offres dans les marchés publics doivent en outre tenir compte, non seulement de critères de prix, mais aussi du salaire et des droits des travailleurs.

En ce qui concerne l'inclusion sociale et la lutte contre la précarité,

M. **EBNER** a plaidé pour que le semestre européen prenne de l'importance. La flexicurité doit aboutir.

Comment organiser les formations, la mise à jour des compétences dans les délais très courts imposés par la digitalisation de l'économie, s'est interrogé M. **ROETHIG**. Il faut de la concertation, de l'organisation de la part des personnes de terrain pour être plus efficace et éviter que certaines entreprises prennent l'ascendant sur les autres, accentuant les inégalités.

Mme **SMITH** ne s'est pas dite très optimiste quant à la capacité du socle à encourager les investissements pour créer de l'emploi. Elle s'est montrée préoccupée par le socle ; le congé parental, l'équilibre vie professionnelle/vie privée, ne peuvent être des obstacles à la création d'emploi.

Mme **LYNCH** rappelle l'impact social négatif (notamment en pensions) engendré par le sauvetage des banques par les Etats après la crise de 2008. La crise a sapé la confiance des citoyens dans leurs institutions. Il importe de diminuer les obstacles administratifs vers l'emploi.

Monsieur **Claude ROLIN**, Membre du Parlement européen, Groupe PPE, et Vice-président de la Commission de l'emploi et des affaires sociales, a mis l'accent sur l'opportunité constituée par le socle, dans un contexte de reculs sociaux importants dans certains pays européens. Une fenêtre est ouverte et il importe désormais de concrétiser les attentes. L'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie sont des droits fondamentaux pour l'accès au marché de l'emploi et à l'égalité des chances. L'attrait de l'enseignement et de la formation professionnelle doit être augmenté. L'Erasmus professionnel et l'Europass sont des éléments en développement qu'il faut soutenir. Les débats en cours au Parlement européen sur le socle révèlent des forces d'opposition réelles de la part de certains pays. Pour M. **ROLIN**, la subsidiarité est utilisée comme un cache-sexe des politiques néolibérales, afin de refuser les avancées sociales. Pourtant, une politique de moins-disant de la part des nouveaux Etats membres aura pour eux des effets négatifs et les appauvrira à terme.

La dernière partie du séminaire a donné l'occasion à différents acteurs d'exposer leur point de vue : Monsieur **Joseph THOUVENEL**, Vice-président de la CFTC et Monsieur **Jozef PACOLET**, Chercheur HIVA à la KU Leuven. Madame **Rita VALADAS** et Madame **Elisabeth DIAZ** ont donné un témoignage, d'acteurs de formation et d'insertion socioprofessionnelle. La modération a été assurée par Monsieur **Eric DEGIMBE**, Directeur du CEC.

M. **THOUVENEL** a interrogé l'assemblée sur le type d'Europe que nous souhaitons : un espace de libre échange ou de civilisation, qui voit dans l'être humain autre chose qu'un producteur et un consommateur ? Il manque cette dimension de civilisation dans le socle, qui devrait affirmer le droit à un salaire décent, le droit de vivre dignement de son travail. Cela constitue aussi un élément de protection du travail, qui lui donne de la

valeur. Pour M. THOUVENEL, remettre le salaire et les prix au cœur de la réflexion sociale est une évidence. Le discours doit porter sur les travailleurs, et non les statuts. Les marchés publics doivent comprendre des clauses sociales.

M. **PACOLET** a passé en revue les différentes étapes qui ont mené à la construction du socle et à la volonté de créer une « *genuine social market economy* ». Il est revenu sur les avancées progressives en matière sociale et économique, depuis la fondation de l'UE mais également à l'international. Le socle ne réinvente pas de nouveaux droits, les droits existants sont acquis. Ils sont réactualisés, et les *stakeholders* sont invités à les réadapter. Les ambitions et les attentes sur la dimension sociale européenne sont grandes. Les droits doivent devenir effectifs.

Mme **VALADAS** et Mme **DIAZ** ont décrit leurs projets respectifs en matière de formation et d'insertion socioprofessionnelle, avec « Santa Casa de Misericordia », au Portugal, et « Trinijove », en Espagne.

La séance de questions et réponses a donné l'occasion à un membre de la Commission européenne de souligner que la dimension sociale européenne est toujours à reconquérir, à réaffirmer, à consolider, contrairement à la dimension économique, qui est acquise. L'Europe sociale avance par « à-coups », il y a des phases de régression et d'amélioration successives.

Monsieur **Antoine de BORMAN**, Directeur du CEPSS, a conclu le séminaire en insistant sur le fait que le socle est une opportunité de réaffirmer les liens entre la dimension économique et la dimension sociale et développer un modèle de croissance plus inclusif. C'est une étape et non un aboutissement. Elle peut être mise en œuvre en s'appuyant sur les traités existants, sans attendre une réforme institutionnelle d'ampleur. Des instruments non législatifs peuvent ainsi être mis en œuvre pour soutenir une convergence sociale : les recommandations du Conseil, qui incluent un mécanisme de suivi et de surveillance et les outils développés dans le cadre de la gouvernance économique et du Semestre européen, comme les recommandations spécifiques par pays.

Avancer sur l'Europe sociale ne signifie pas disposer d'un seul modèle social dans l'UE, mais il faut éviter les formes de concurrence déloyale entre les pays. Le socle européen de droits sociaux constitue un pas important vers une convergence vers le haut dans les conditions de vie et de travail des Européens. Des étapes doivent encore être franchies pour passer des intentions aux réalisations concrètes : garantir une mobilité équitable (en revoyant la directive détachement et en créant un sac-à-dos de droits sociaux qui permet une portabilité des droits acquis dans différents pays) ; avancer sur la convergence sociale, avec un socle européen pour les salaires minimaux, où chaque Etat dispose d'un salaire minimum et où un rapport minimum entre le salaire minimum et le salaire médian est fixé ; mettre en place de nouveaux financements dans le cadre d'un budget de la zone Euro qui pourraient soutenir l'investissement public et privé - la zone euro serait dotée d'un mécanisme de stabilisation macroéconomique, par exemple une forme de solidarité entre les régimes de protection sociale nationaux, tout en veillant à une réciprocité.

Les défis actuels (évolution technologique, allongement de la vie...) exigent un renforcement du visage social de l'Union européenne. Intégrer les objectifs sociaux dans toutes les politiques et initiatives de l'UE pour se rapprocher d'un « triple A social » demande des actions politiques urgentes, qui semblent néanmoins politiquement difficilement acceptables dans un avenir proche.

